

À une séance régulière du conseil de la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut, tenue 11 mai 2021 à 13 h 15, sous la présidence du préfet, M. André Genest, étaient présents en visioconférence les conseiller(ère)s suivant(e)s :

Joseph Dydzak	Estérel
René Pelletier	Lac-des-Seize-Îles
Tim Watchorn	Morin-Heights
Nathalie Rochon	Piedmont
Nadine Brière	Sainte-Adèle
Monique Monette-Laroche	Sainte-Anne-des-Lacs
Gisèle Dicaire	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Claude Charbonneau	Saint-Adolphe-d'Howard
Jacques Gariépy	Saint-Sauveur
François Ghali	Wentworth-Nord

Assistaient également à l'assemblée, Mme Jackline Williams, directrice générale et Mme Mélissa Bergeron-Champagne, greffière.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. André Genest, préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes par visioconférence.

CM 92-05-21 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec le retrait suivant :

4.3.3 Embauche de Marc-Olivier Jacob – agent en environnement -Service de l'environnement et de l'aménagement du territoire

ADOPTÉE

CM 93-05-21 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2021

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil tenue le 13 avril 2021 soit adopté.

ADOPTÉE

SERVICES FINANCIERS

CM 94-05-21 REGISTRE DES DÉBOURSÉS DE MARS 2021

ATTENDU le dépôt du registre des déboursés pour le mois de mars 2021;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le registre des déboursés de mars 2021 totalisant la somme de 2 330 878,06 \$ pour le fonds général soit et est accepté.

ADOPTÉE

CM 95-05-21 RAPPORT DE DÉLÉGATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE AU 30 AVRIL 2021

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'ACCEPTER le dépôt du rapport mensuel de délégation de la directrice générale couvrant le mois d'avril 2021.

ADOPTÉE

SERVICES ADMINISTRATIFS

CM 96-05-21 ENTENTE RELATIVE AU PROCESSUS DE LA VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES ENTRE LES VILLES D'ESTÉREL, DE SAINTE-ADÈLE, DE SAINT-SAUVEUR, DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON ET LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

ATTENDU qu'une ville a compétence en vertu de la *Loi sur les cités et villes* pour procéder à la vente pour défaut de paiement des taxes des immeubles situés sur leur territoire;

ATTENDU que la MRC a compétence en vertu du *Code municipal* pour procéder à la vente pour défaut de paiement des taxes des immeubles situés sur le territoire de ses municipalité locale régi par ce même Code;

ATTENDU QUE la *Loi sur les cités et villes* et le *Code municipal* permettent à des municipalités (municipalités locales et MRC) de conclure une entente visant, notamment, la délégation d'une compétence;

ATTENDU QU'il y a ainsi lieu de convenir d'une entente intermunicipale avec chacune des villes, soit avec les villes d'Estérel, de Sainte-Adèle, de Saint-Sauveur et de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, pour qu'elles délèguent à la MRC des Pays-d'en-Haut le pouvoir de procéder à la vente pour défaut de paiement des taxes des immeubles situés sur leur territoire, selon la procédure prévue au *Code municipal*;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nadine Brière, mairesse de Sainte-Adèle et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE DEMANDER à chacune des villes situées sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut de signer une entente pour déléguer à la MRC des Pays-d'en-Haut le pouvoir de procéder à la vente pour défaut de paiement des taxes des immeubles selon la procédure prévue au *Code municipal*;

D'AUTORISER M. André Genest, préfet et Mme Jackline Williams, directrice générale à signer l'entente avec chacune desdites villes.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 429-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 413-2020 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT POUR L'ANNÉE 2021 ET DATE DE LA VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DES TAXES

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs, qu'à une prochaine séance du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut le règlement n° 429-2021 sera adopté.

CM 97-05-21 DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 429-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 413-2020 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT POUR L'ANNÉE 2021 ET DATE DE LA VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DES TAXES

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE DÉPOSER le projet de règlement n° 429-2021;

D'ADOPTER le projet de règlement n° 429-2021 tel que reçu pour la séance du conseil. Le présent projet de règlement est disponible au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 430-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 385-2019 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard, qu'à une prochaine séance du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut le règlement n° 430-2021 sera adopté.

CM 98-05-21 **DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 430-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 385-2019 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE DÉPOSER le projet de règlement n° 430-2021;

D'ADOPTER le projet de règlement n° 430-2021 tel que reçu pour la séance du conseil. Le présent projet de règlement est disponible au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

RESSOURCES HUMAINES

CM 99-05-21 **EMBAUCHE DE MME VICKY FRÉCHETTE – URBANISTE – SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

ATTENDU QU'à la suite de l'appel de candidatures pour le poste d'urbaniste au service de l'environnement et de l'aménagement du territoire, le comité de sélection a rencontré des candidats en entrevue et que son choix s'est porté sur la personne de Mme Vicky Fréchette;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Rochon, mairesse de Piedmont et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE PROCÉDER à l'embauche de Mme Vicky Fréchette au poste d'urbaniste au service de l'environnement et de l'aménagement du territoire à partir du 25 mai 2021 selon les conditions du Guide de l'employé.

ADOPTÉE

CM 100-05-21 **EMBAUCHE DE MME ÉLYSE LEGAULT – AGENTE EN ENVIRONNEMENT– SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

ATTENDU QU'à la suite de l'appel de candidatures pour le poste d'agent(e) environnement - employé occasionnel court terme - au service de l'environnement et de l'aménagement du territoire, le comité de sélection a procédé à l'étude des candidatures, a rencontré plusieurs candidats en entrevue et que son choix s'est porté sur la personne de Mme Élyse Legault;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Îles et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE PROCÉDER à l'embauche de Mme Élyse Legault au poste d'agente en environnement - employé occasionnel court terme - au service de l'environnement et de l'aménagement du territoire à partir du 25 mai 2021 selon les conditions du Guide de l'employé.

ADOPTÉE

DOSSIERS DU PRÉFET

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉFET.

Le rapport d'activités du préfet est déposé aux conseillers.

CM 101-05-21 **CHARTRE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT**

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut est un gouvernement de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elle pose des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

ATTENDU QUE la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la *Charte municipale pour la protection de l'enfant*;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut se sent aussi et autant concernée et interpellée par l'initiative de la municipalité de Fortierville;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a toujours adhéré aux valeurs mises de l'avant par la Charte et qu'il y a lieu de continuer ardemment d'agir en conséquence;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'APPUYER la Charte municipale pour la protection de l'enfant;

D'INVITER les municipalités à adopter ladite Charte.

ADOPTÉE

COMPLEXE SPORTIF

ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX.

Monsieur André Genest, préfet, fait part à l'assemblée des avancements au niveau du complexe sportif.

CM 102-05-21 PAIEMENT DE LA FACTURE PROGRESSIVE N° 11 - POMERLEAU

ATTENDU QUE selon la résolution CM 123-05-20, un contrat a été adjugé suite à l'appel d'offres CS-DESIGN CONST-2019 au soumissionnaire conforme ayant obtenu la meilleure note pour l'option B, soit au design-constructeur POMERLEAU, selon les modalités prévues à l'appel d'offres;

ATTENDU la recommandation de paiement de la facturation progressive n° 11, datée du 30 avril 2021, reçue de M. Maxime Bergeron, chargé de projet du Complexe sportif, concernant les travaux exécutés par POMERLEAU entre le 1^{er} et le 30 avril 2021, pour un montant de 1 657 249,14 \$ (taxes incluses) ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Tim Watchorn, maire de Morin-Heights et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE PROCÉDER au paiement de la facturation progressive n° 11 de Pomerleau, pour un montant de 1 657 249,14 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE

La municipalité de Wentworth-Nord n'ayant pas adhéré à la déclaration de compétences concernant le complexe sportif, le maire, M. François Ghali, ne participe pas aux délibérations.

CM 103-05-21 PAIEMENT DE LA FACTURE POIRIER FONTAINE ARCHITECTES / RIOPEL & ASSOCIÉS ARCHITECTES

ATTENDU QUE selon la résolution CM 02-01-19, un contrat a été octroyé suite à l'appel d'offres CS-PROFESSIONNELS 18-11-16 à POIRIER FONTAINE RIOPEL ARCHITECTES INC.;

ATTENDU la recommandation de paiement de la facturation progressive n° 13, datée du 17 mars 2021, reçue de Maxime Bergeron, chargé de projet du complexe sportif, concernant les honoraires professionnels d'architecture et d'ingénierie exécutés par POIRIER FONTAINE ARCHITECTES / RIOPEL & ASSOCIÉS ARCHITECTES pour un montant de 74 388,83 \$ (taxes incluses) ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'EFFECTUER le paiement de la facture progressive n°13 de 74 388,83 \$ (taxes incluses) de POIRIER FONTAINE ARCHITECTES/ RIOPEL & ASSOCIÉS ARCHITECTES.

ADOPTÉE

La municipalité de Wentworth-Nord n'ayant pas adhéré à la déclaration de compétences concernant le complexe sportif, le maire, M. François Ghali, ne participe pas aux délibérations.

CM 104-05-21 PARTENARIAT EN ÉLABORATION AVEC L'ÉCOLE HÔTELIÈRE DES LAURENTIDES POUR LA CONCESSION DE L'AIRE D'ALIMENTATION DU COMPLEXE SPORTIF DES PAYS-D'EN-HAUT

ATTENDU que la MRC désire octroyer la concession de l'aire d'alimentation du Centre sportif à un organisme;

ATTENDU que suivant des discussions avec le Centre de services scolaire des Laurentides, ce dernier a démontré son intérêt à travailler un projet pour explorer la faisabilité et la pérennité d'un tel mandat avec l'École Hôtelière des Laurentides;

ATTENDU que cette coopération avec l'École confirme la volonté commune de créer des partenariats régionaux;

ATTENDU que ce projet permet l'élaboration d'objectifs de développement de programmes d'études professionnelles par la bonification de notion concrète d'administration et de gestion, par la création de champs d'intérêt et d'emploi auprès des étudiants, par le développement de nouveaux aspects dans le corpus d'études;

ATTENDU que ce partenariat apporterait une expérience concrète à un grand nombre d'étudiants;

ATTENDU QUE ce projet offrira une visibilité pour l'École Hôtelière des Laurentides, la mise en valeur d'une institution régionale et la participation de la relève à un projet structurant;

ATTENDU que la MRC confirme son intérêt pour ce partenariat;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'AUTORISER Mme Jackline Williams, directrice générale de mettre en place un comité de travail, en collaboration avec le Centre de services scolaire des Laurentides et l'École Hôtelière des Laurentides, pour étudier la faisabilité et la pérennité d'un projet avec l'École Hôtelière des Laurentides afin que celle-ci exploite et gère l'aire d'alimentation du Complexe sportif des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

La municipalité de Wentworth-Nord n'ayant pas adhéré à la déclaration de compétences concernant le complexe sportif, le maire, M. François Ghali, ne participe pas aux délibérations.

CM 105-05-21 PROGRAMME SCOLAIRE ET PARASCOLAIRE POUR LE COMPLEXE SPORTIF DES PAYS-D'EN-HAUT

ATTENDU que la MRC des Pays-d'en-Haut a entamé les travaux de préparation pour la programmation saison Automne 2022 - Hiver/Printemps/Été 2023;

ATTENDU que la MRC souhaite transmettre dans son appel d'offres pour l'opérateur du complexe sportif certaines indications sur la programmation;

ATTENDU que la MRC lance l'appel d'offres pour l'opérateur vers le mois de juin 2021;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nadine Brière et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'AVISER le Centre de services scolaire des Laurentides des travaux en vue d'une pré-programmation à soumettre dans l'appel d'offres et l'inviter à nous faire part de ses besoins et intentions dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

La municipalité de Wentworth-Nord n'ayant pas adhéré à la déclaration de compétences concernant le complexe sportif, le maire, M. François Ghali, ne participe pas aux délibérations.

CM 106-05-21 ACQUISITION D'UN ÉCRAN VIDÉO ET DES COMPOSANTES DU SYSTÈME DE CHRONOMÉTRAGE POUR LE SECTEUR DES BASSINS AQUATIQUES

ATTENDU QUE dans le cadre de l'exploitation du complexe sportif la MRC doit s'assurer d'acquérir l'ensemble de l'équipement requis;

ATTENDU QUE le secteur des bassins aquatiques doit être muni d'un écran vidéo et d'un système de chronométrage pour les compétitions de natation et de nage synchronisée;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a procédé à des demandes de prix auprès de fournisseurs;

ATTENDU QUE Dexstar Communications inc. (Oméga) est un fournisseur important des bassins aquatiques du Québec et que ses produits répondent en tout point aux besoins de la MRC;

ATTENDU QUE les membres du Comité de pilotage du Complexe sportif se disent satisfaits de l'offre de services offert par l'entreprise Dexstar Communications Inc. (Oméga) et recommande au Conseil d'octroyer le contrat à cette entreprise ;

ATTENDU que le coût total de ces travaux est de 99 800 \$ taxes en sus, sous le seuil maximal pour l'octroi de contrat de gré à gré en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle en vigueur à la MRC;

IL EST PROPOSÉ par Le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Îles et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Dexstar Communications Inc., pour l'acquisition, la livraison et l'installation d'un écran vidéo multicolore de marque Solotech (6.94mm 11.5' X 6.6'), et des composantes du système de chronométrage de marque Oméga, pour la somme de 104 777.53 \$, taxes incluses et après remboursement d'une partie de ces dernières.

DE FINANCER ce projet par le règlement numéro 365-2018 décrétant les travaux de construction du complexe sportif de la MRC des Pays-d'en-Haut et d'imputer la dépense au projet d'investissement du complexe sportif 22-90000-722;

D'AUTORISER Mme Jackline Williams, directrice générale, à signer tout document relatif à cette offre de service.

ADOPTÉE

La municipalité de Wentworth-Nord n'ayant pas adhéré à la déclaration de compétences concernant le complexe sportif, le maire, M. François Ghali, ne participe pas aux délibérations.

CM 107-05-21 OFFICIALISER LE NOM DU COMPLEXE SPORTIF

ATTENDU l'ouverture prévue en 2022 du Complexe sportif;

ATTENDU que le Conseil veut officialiser le nom du Complexe sportif;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph Dydzak, maire d'Estérel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le Complexe sportif soit connu et désigné officiellement par le nom « Centre sportif Pays-d'en-Haut ».

ADOPTÉE

La municipalité de Wentworth-Nord n'ayant pas adhéré à la déclaration de compétences concernant le complexe sportif, le maire, M. François Ghali, ne participe pas aux délibérations.

TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES LAURENTIDES

CM 108-05-21 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE TRANSPORT INTERMUNICIPAL

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut est signataire d'une entente avec Transport adapté et collectif des Laurentides pour assurer les services de transport en commun intermunicipal;

ATTENDU QUE le ministère des Transports a élaboré un programme intitulé Programme d'aide au transport collectif, volet II : Subvention au transport collectif régional;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a contribué aux services de transport en commun intermunicipal pour un montant de 201 943 \$ (164 845 \$ zone centre et 37 098 \$ en taxibus) pour l'année 2020 et qu'elle prévoit contribuer pour un montant de 241 922 \$ (168 142 \$ zone centre et 73 780 \$ en taxibus) en 2021, tel qu'indiqué au budget 2021;

ATTENDU QUE les revenus provenant des usagers pour les services de transport en commun intermunicipal ont été de 449 734 \$ en 2020;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'ADRESSER une demande de subvention au ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide au transport collectif, volet II : Subvention au transport régional pour la gestion et l'exploitation des services de transport en commun intermunicipaux sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut, sur la base des 83 367 déplacements de 2020, dont 50 % (41 683) admissible pour la part de la MRC Pays-d'en-Haut, selon le programme 2021. Les déplacements réalisés en 2021 sont impossibles à estimer en ce moment, soit en situation de pandémie, où seuls les déplacements essentiels sont autorisés.

ADOPTÉE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CM 109-05-21 ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC – PLAN D'INTERVENTION ET D'AFFECTION DES RESSOURCES (PIAR)

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a signé la convention d'aide financière concernant la création d'Accès entreprise Québec le 1^e mars 2020;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette convention d'aide financière, la MRC doit soumettre au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) dans un délai maximal de trois (3) mois suivant sa signature, un plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'ADOPTER le plan d'intervention tel que déposé;

D'AFFECTER les ressources tel que déposé.

ADOPTÉE

DÉVELOPPEMENT RÉCRÉATIF

CM 110-05-21 OCTROI DE CONTRAT POUR LA SURVEILLANCE, LA SÉCURITÉ ET LE CONTRÔLE DE L'ACCÈS AU STATIONNEMENT DE SAINTE-MARGUERITE-STATION

ATTENDU la nécessité d'assurer le contrôle de l'accès au stationnement du P'tit train du Nord situé sur le chemin Pierre-Péladeau à Sainte-Adèle;

ATTENDU l'offre de services déposée par Groupe sûreté, suivant une demande de prix;

ATTENDU que l'octroi de ce contrat respecte le règlement sur la gestion contractuelle en vigueur à la MRC des Pays-d'en-Haut;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Tim Watchorn, maire de Wentworth-Nord et résolu À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'OCTROYER un contrat de surveillance du stationnement situé sur le chemin Pierre-Péladeau d'une durée de 2 ans à Groupe Sûreté pour un minimum de 100 jours par an.

D'AUTORISER Jackline Williams, directrice générale, et André Genest, préfet, à signer le contrat et tout document nécessaire.

ADOPTÉE

CM 111-05-21 AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT RÉGIONAL EN TOURISME (EPRT) – ÉTUDE SUR LES ACCÈS ET STATIONNEMENTS DES PARCS LINÉAIRES

ATTENDU QUE les parcs linéaires Le P'tit train du Nord et le Corridor aérobique sont des équipements supralocaux sous la responsabilité de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU QUE depuis quelques années, on constate un plus grand achalandage des parcs et que les stationnements atteignent leur capacité d'occupation;

ATTENDU QUE la MRC souhaite limiter les impacts du débordement des stationnements de ses parcs linéaires aux communautés limitrophes;

ATTENDU la mise en place d'un programme d'aide financière par le ministère du Tourisme ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller François Ghali, maire de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE DÉPOSER une demande d'aide financière à Tourisme Laurentides dans le cadre de l'Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT);

DE S'ENGAGER à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

D'AUTORISER Mme Jackline Williams, directrice générale, à agir au nom de la MRC des Pays-d'en-Haut et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

CM 112-05-21 ENTENTE DE GESTION DE LA SALLE POLYVALENTE DE PIEDMONT

ATTENDU l'intention de Piedmont transmise par résolution 13002-1219 en décembre 2019 ;

ATTENDU l'intention de la MRC des Pays-d'en-Haut d'échanger avec la municipalité pour le projet d'aménagement de la salle polyvalente, en vertu de la résolution CM 254-11-19;

ATTENDU que la municipalité éprouve des besoins en matière de locaux à court terme;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE CONCLURE une entente avec la municipalité de Piedmont selon les éléments inscrits dans le sommaire décisionnel pour la gestion de la salle polyvalente à court terme;

D'AUTORISER Jackline Williams à signer tout document relatif à ce sujet.

ADOPTÉE

ENVIRONNEMENT

CM 113-05-21 ADJUDICATION DE CONTRAT - FOURNITURE DE BACS ROULANTS ET PIÈCES DE REMPLACEMENT POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - APPEL D'OFFRES GMR-04-2021

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a procédé par appel d'offres numéro GMR-04-2021 pour la fourniture de bacs roulants et pièces de remplacement pour la collecte des matières résiduelles.

ATTENDU l'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 30 avril 2021 et qui se lit comme suit :

Nom du soumissionnaire	Coûts (avec taxes)	Conformité
USD Global inc.	356 969, 78\$	oui

ATTENDU la recommandation de M. Joël Badertscher, directeur du Service de l'environnement et de l'aménagement du territoire.

ATTENDU QUE la MRC possède les fonds nécessaires;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'OCTROYER le contrat GMR-04-2021 pour « Achat de bacs roulants, de bacs de cuisine (7 L) et autres accessoires pour la collecte des matières résiduelles », au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie *USD Global Inc.* pour un montant total de trois cent cinquante-six mille neuf cent soixante-neuf dollars et soixante-dix-huit cents (356 969, 78 \$) taxes incluses.

ADOPTÉE

BORDEAU DE CORRESPONDANCE

Dépôt est fait au conseil de la correspondance adressée à la MRC pour le mois de mars 2021.

DEMANDES D'APPUI

CM 114-05-21 APPUI À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE – PROGRAMME DE RESTAURATION – DEMANDE D'AJUSTEMENT DE LA CONTRIBUTION À LA GESTION DE PROGRAMME (CGP)

ATTENDU la résolution MRC-CA-15645-03-21 reçue de la MRC d'Antoine-Labelle concernant une demande d'ajustement de la contribution à la gestion de programme (CPG) dans le cadre du programme de restauration de la Société d'Habitation du Québec (SHQ) qui fait état des problèmes suivants :

- que les montants versés en CPG sont insuffisants pour couvrir tous les frais inhérents à l'administration des programmes, notamment la rémunération de l'inspecteur SHQ, les frais de gestion administrative, les frais de gestion financière et les frais postaux;
- qu'une partie importante de ces frais sont fixes et ne varient pas en fonction du nombre de dossiers traités;
- que la réduction des budgets en subventions attribuées pour le PRR empêche la MRC de répartir ces frais fixes sur un grand nombre de dossiers;
- que dans les dernières années les bonifications annuelles successives des montants versés en CPG étaient de 0%, d'environ 3% et d'environ 1%;
- que les bonifications de cet ordre sont insuffisantes pour permettre à la MRC d'éviter un déficit dans les frais d'administration des programmes d'amélioration de l'habitat;
- que les programmes d'amélioration de l'habitat de la SHQ répondent à des besoins importants chez les citoyens de la MRC;

IL EST PROPOSÉ le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'APPUYER la MRC d'Antoine-Labelle dans sa requête à la Société d'Habitation du Québec pour bonifier les montants versés en Contribution à la gestion des programmes de façon à couvrir adéquatement les frais encourus pour l'administration des programmes d'amélioration de l'habitat;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été soumise par les citoyens.

CM 115-05-21 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (13 h 36)

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs, propose la levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

André Genest,
Préfet

Jackline Williams,
Directrice générale